Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20160422-0000016345-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication: 29/04/2016

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

Séance du vendredi 22 avril 2016

N° CP-2016-4-7-3



Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES POUR L'EDITION DES ACTES DU COLLOQUE "GUERRE DES VOSGES, GUERRES DE MONTAGNE 1914-1918"

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS:

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES: M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-7-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la Culture et du Patrimoine,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention avec le Département des Vosges, relative aux modalités d'édition des actes du colloque « Guerre des Vosges, Guerres de montagne 1914-1918 », et autorise le Président à la signer.

Les dépenses, estimées à 15 000 euros TTC maximum, seront imputées au programme D641, chapitre 011, fonction 315, nature 611, et les recettes recouvrées au programme D641, chapitre 77, fonction 315, nature 7788 du Budget départemental.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité